



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2026-0336
Date : 27 AVR. 2026

Mis en ligne le : 27 AVR. 2026

Objet : Abrogation de l'arrêté municipal n° PA 2023-570

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'arrêté municipal n° PA 2023-570 du 4 septembre 2023, portant permission de voirie pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, avenue de la Petite Mer ;
Vu l'arrêté municipal n° 26-10 du 30 mars 2026, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour l'Aménagement et la gestion des Espaces publics ;
Considérant la demande en date du 4 mars 2026, de la société ENGIE, sise 67 rue Jules Ferry, 92250 La Garenne-Colombes, sollicitant le retrait de l'arrêté municipal n° PA 2023-570 susvisé ;
Considérant que l'installation initialement prévue n'a pas pu être réalisée du fait de contraintes techniques et de l'impossibilité de la déplacer ;

A R R Ê T E

Article 1

L'arrêté municipal n° PA 2023-570 du 4 septembre 2023 est abrogé à la date du 4 mars 2026.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

Lalia ATTAF,
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Aménagement
et la gestion des Espaces publics

